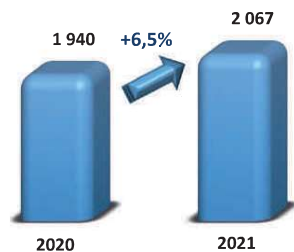


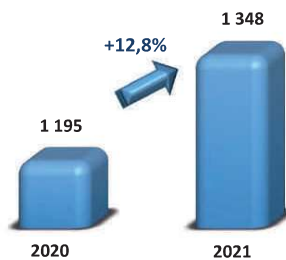


COMPTES SOCIAUX RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

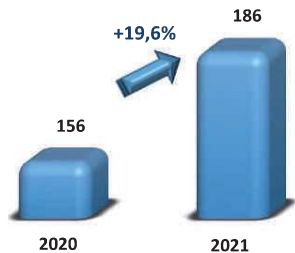
Chiffre d'affaires ANP en MDHS



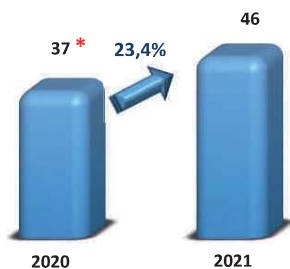
Valeur Ajoutée ANP en MDHS



Résultat d'exploitation ANP en MDHS



Résultat net ANP en MDHS *



* Hors éléments exceptionnels constatés en 2020

Principaux indicateurs d'activité :

Le niveau d'activité des ports gérés par l'ANP a atteint un volume de **91,04 Millions de Tonnes** en 2021, soit une légère diminution de **1,6%**, l'équivalent de **-1,5 Millions de Tonnes**, expliquée, principalement, par la baisse des trafics suivants :

- Trafic d'Engrais : **-8%** en enregistrant un volume de **11,7 Millions de Tonnes** ;
- Trafic de Phosphate : **-5,6%** avec un volume de **9,5 Millions de Tonnes** ;
- Trafic des Céréales : **-24,1%** avec un volume de **7,1 Millions de Tonnes** ;
- Trafic du Soufre : **-5,1%** avec un volume de **6,9 Millions de Tonnes**.

A contrario, d'autres trafics comparés à l'année 2020, ont évolué à la hausse, particulièrement le trafic des conteneurs de **+1,4%**, le trafic du charbon de **+7,8%**, le trafic d'acide phosphorique de **+9,1%** et le trafic des Hydrocarbures de **+8,5%**.

Principaux indicateurs financiers :

- Le chiffre d'affaires poursuit sa progression en enregistrant en 2021 un montant de **2 067 Millions de Dirhams (MDHS)** contre **1 940 MDHS** en 2020, soit une augmentation de **6,5%** (l'équivalent de **127 MDHS**).
- Les charges d'exploitation affichent un montant de **2 005 MDHS** en 2021 contre **1 851 MDHS** enregistré en 2020, soit une augmentation de **8,3%** expliquée principalement par l'effet conjugué de :
 - ✓ La hausse des achats de **7%** soit **+16,6 MDHS**, résultante principalement de la hausse (i) des achats de prestations de service de **12,6 MDHS**, (ii) des achats d'études de **4,9 MDHS** et (iii) des achats d'électricité de **1,7 MDHS** et de la baisse des autres achats de **2,6 MDHS** ;
 - ✓ La baisse des autres charges externes de **8,5%** soit **-43 MDHS**, sous l'effet de la baisse des charges relatives à la maintenance des biens immobiliers et mobiliers de **54 MDHS** ;
 - ✓ L'augmentation des dotations aux amortissements et aux provisions de **162,4 MDHS** soit **+31%** en raison principalement des (i) Dotations aux amortissements pour **+82,7 MDHS**, (ii) Dotations aux provisions pour risques et charges pour **+38,3 MDHS** et (iii) Dotations aux provisions pour dépréciation des créances pour **+36,1 MDHS** ;
- La valeur ajoutée a atteint en 2021 un montant de **1 348 MDHS**, en augmentation de **12,8%** par rapport à l'année 2020 ; ce qui permet de dégager un taux d'intégration de **près de 65%**.
- Le résultat d'exploitation a augmenté de près de **20%** en passant de **155,6 MDHS** en 2020 à **186,1 MDHS** en 2021. Sans les dotations aux amortissements et aux provisions, le résultat d'exploitation enregistra une hausse de **28%** par rapport à l'année 2020.
- Le résultat net s'est établi à **46,1 MDHS** en 2021 contre **66,3 MDHS** en 2020. Hors provisions financières et majorations de retard des marchés appliquées par l'ANP en 2020, le résultat net augmenterait de **23%** par rapport à l'année 2020.
- Une capacité d'autofinancement de **561,6 MDHS** en 2021, en hausse de presque **1%** par rapport à 2020.

Lien de Publication du Rapport Financier Annuel 2021 : <https://www.anp.org.ma/Publications>

Agence Nationale des Ports (ANP) – Etablissement Public

Siège social : 300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf, 20270 Casablanca

Tél : +212 (0)5 20 12 13 14, Fax : +212 (0)5 22 786102

Site web : www.anp.org.ma

COMMUNICATION FINANCIERE



COMPTES SOCIAUX

RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021



90, Avenue Mehdi Benbarka Hay Riad
10000 Rabat

Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca



119, BD Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'AGENCE
NATIONALE DES PORTS (ANP)
(COMPTES SOCIAUX)
- PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 -

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Agence Nationale des Ports (ANP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 9 719 034 627,39 dont un bénéfice net de MAD 46 057 754,51.

Ces états ont été arrêtés par la Direction dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au 31 décembre 2021 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES CREANCES RATTACHEES

1 Question-Clé identifiée

Les titres de participation et les créances rattachées enregistrent au 31 décembre 2021 des montants nets respectifs de 856 620 KMAD et 102 000 KMAD.

A la date d'entrée, les titres de participation sont comptabilisés généralement à leur coût d'acquisition. Pour leur part, les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction d'estimations sur lesquelles se fonde la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées. Compte tenu du poids des titres de participation et des créances rattachées au bilan et de leur sensibilité des soldes et afférents aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

2 Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à cette Question-Clé

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation et des créances rattachées, sachant que les participations de l'ANP constituent des participations stratégiques dans des entreprises publiques qui ne présentent pas de risques majeurs de cessation d'activité, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- > Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la Société et le cas échéant des dépréciations comptabilisées ;
- > Vérifier que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante ;
- > Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2022

Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Abdelmoumen Adcl N° 6
Agence - Rabat
Tél : 06 37 77 46 70 71 71
Fax : 06 37 77 46 78

Adib BENBRAHIM

Associé Gérant

BDO Sarl

B.D.O Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Bureau Agence Casablanca

Zakaria FAHIM

Associé Gérant

COMMUNICATION FINANCIERE



COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021

■ Chiffre d'affaire consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2021, comparé à celui de 2020, a connu une augmentation de **6,2%** en passant de **2 054 MDHS** en 2020 à **2 182 MDHS** en 2021, expliquée principalement par l'effet conjugué de (i) l'augmentation du chiffre d'affaires de l'ANP de **6,5%**, soit **+ 127 MDHS**, (ii) la hausse du chiffre d'affaires de PORTNET SA de **8,6%**, l'équivalent de **+6,8 MDHS** et (iii) la baisse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **14,8%**, soit **-5,3 MDHS**, sous l'effet de l'arrêt de son activité suite à la situation sanitaire relative à la pandémie COVID-19.

■ Résultat d'exploitation consolidé :

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève au titre de l'année 2021, à un montant de **53 MDHS**, soit **-51,0%** par rapport à l'année 2020. Cette diminution est due principalement à la baisse du chiffre d'affaires de la SGPTV de **14,8%** et à la hausse des charges d'exploitation retraitées de l'ANP de **13,2%**.

■ Résultat net consolidé :

Le résultat net consolidé au titre de l'exercice 2021 s'élève à **-56 MDHS**.

BILAN CONSOLIDE - Actif		En Millions de DHS	
ACTIF	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020	
* Immobilisations incorporelles	4 851	4 953	
* Immobilisations corporelles	10 028	9 689	
* Immobilisations financières	668	669	
* Titres MEE	252	244	
* Impôts différés actifs	34	9	
ACTIF IMMOBILISE	15 833	15 564	
* Stocks	8	8	
* Créances d'exploitation	752	618	
* Créances diverses	3 370	3 468	
* Titres et valeurs de placement	176	134	
ACTIF CIRCULANT	4 306	4 228	
* Trésorerie-Actif	2 889	1 971	
TOTAL ACTIF	23 028	21 763	

BILAN CONSOLIDE - Passif		En Millions de DHS	
PASSIF	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020	
Capitaux Propres Groupe	9 601	9 617	
* Capital social	9 063	9 063	
* Réserves Consolidés	554	490	
* Résultat net part groupe	-16	64	
Intérêts minoritaires	140	179	
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 741	9 796	
* Subventions d'investissement	320	320	
* Provisions pour risques et charges	351	322	
* Dettes financières	7 139	6 060	
PASSIF IMMOBILISE	7 810	6 702	
* Dettes d'exploitation	493	586	
* Autres dettes	1 584	1 830	
* Autres provisions pour risques et charges	3	5	
PASSIF CIRCULANT	2 080	2 421	
* Trésorerie-Passif	3 397	2 844	
TOTAL PASSIF	23 028	21 763	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		En Millions de DHS	
CPC	EXERCICE au 31/12/2021	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2020	
Produits d'exploitation	2 348	2 180	
* Chiffre d'affaires	2 182	2 054	
* Autres produits	166	126	
Charges d'exploitation	2 295	2 072	
* Achats	272	254	
* Autres charges externes	608	574	
* Impôts et taxes	291	290	
* Charges de personnel	348	328	
* Dotation d'exploitation	776	626	
RESULTAT D'EXPLOITATION	53	108	
RESULTAT FINANCIER	- 104	- 121	
RESULTAT COURANT	- 51	13	
RESULTAT NON COURANT	4	92	
RESULTAT D'ENTREPRISE	- 47	79	
* Impôt sur le résultat	42	40	
* Impôt différé	-25	5	
* Quote part des sociétés mises en équivalence	8	-2	
RESULTAT NET CONSOLIDE	- 56	32	
RESULTAT CONSOLIDE	- 56	32	
* Intérêts minoritaires	-40	-31	
RESULTAT NET PART DU GROUPE	- 16	64	

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,80%	78,80%	IG	78,80%	78,80%	IG
SGPTV	51%	51%	IG	51%	51%	IG
CID	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE
LPEE	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE

- IG : Intégration Globale

- MEE : Mise En Equivalence

COMMUNICATION FINANCIERE



COMPTES CONSOLIDES RESULTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2021



Agence Nationale des Ports (ANP)
300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DU
GROUPE AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)
(COMPTES CONSOLIDES)
- PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 -**

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 9 741 millions de dirhams, dont une perte nette consolidée de 56 millions de dirhams.

Ces états ont été arrêtés par la Direction dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponible à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021 ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 Avril 2022

Les Auditeurs indépendants

Horwath Maroc Audit



Adib BENBRAHIM

Associé Gérant

BDO Sarl



Zakaria FAHIM

Associé Gérant